

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 08/2018
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 37'200.-- pour l'étude préliminaire
concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du
Village

Délégué municipal

M. Patrick Hübscher, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de sa séance du 20 novembre 2017, le Conseil communal a accepté le renvoi en Municipalité, pour réponse, au postulat de M. Eric Jaquet par 24 oui, 6 non et 13 abstentions.

Pour rappel, le postulant demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de solutions équitables et fonctionnelles pour la réouverture de la Rue du Village, tout en maintenant un niveau de sécurité accrue. L'activité des commerces, les missions du service public, les livraisons privées, y compris l'accès des bordiers et habitants de notre village, pourraient en bénéficier.

Au vu de la spécificité de la requête, tributaire d'une validation Cantonale (DGMR), la Municipalité a décidé de solliciter les services d'un bureau d'ingénieurs conseils (Bernard Schenk SA) pour l'élaboration d'une étude préliminaire. Ce mandat étant hors budget 2018, la nécessité de présenter un préavis, pour une demande de crédit, se justifie.

2. Descriptif

La constitution d'un dossier permettra, tant à la Municipalité qu'au Voyer, de se déterminer sur sa recevabilité. Un descriptif sur la méthode, pour conduire la prestation, accompagné du choix des éléments de modération du trafic, sur l'entier du tronçon notamment à la croisée du chemin du Pré-Morlot, sera fourni. Plus précisément, il est prévu de délimiter ce lieu en zone de rencontre, à l'intérieure de laquelle la vitesse sera limitée à 20km heure.

Une fois tous les paramètres d'admissibilités approuvés, une décision conjointe (Municipalité et Voyer) permettra l'ouverture de la Rue du Village pour la mise en place d'essais sur une période d'environ 6 mois. Au terme, un bilan sera établi sur des données spécifiques (radar, éléments de modération du trafic), qui permettra alors de publier un rapport. L'analyse sera portée à la connaissance du Conseil communal qui pourra se prononcer sur la suite à donner pour la réouverture de la Rue du Village. Il nécessaire de rappeler que l'autorisation finale de réouverture appartient uniquement au Canton.

3. Coût de l'étude

Phase d'étude	
Relevés de la voirie existante	CHF 3'120.—
Etablissement d'un avant-projet	CHF 5'760.—
Mise en place de l'essai et suivi (sur environ 6 mois)	CHF 3'000.—
Bilan de l'essai et décisions sur la suite à donner	CHF 1'440.—
Prestations complémentaires (présentations, séances, etc.)	CHF 930.—
Frais administratif 2% pour l'étude	CHF 285.—
Location et / ou achat des éléments de modération (montant à titre indicatif, peut varier en fonction des choix et fournisseurs)	CHF 20'000.—
TOTAL HT	CHF 34'535.—
TVA 7.7%	CHF 2'659.20
TOTAL TTC (arrondi)	CHF 37'200.—

4. Conclusion

Le but de la Municipalité est de gérer ce dossier en toute transparence afin de respecter les procédures et l'information. Une gestion harmonieuse apportera la confiance nécessaire aux diverses positions actuelles.

Ne pas entrer en matière sur l'utilité d'une étude, pour le réaménagement et la réouverture de la Rue du Village, serait l'acceptation définitive que cette voie reste telle qu'elle est actuellement. Et de rappeler que la vision communale est aussi de soumettre des propositions qui puissent tendre vers des solutions équitables pour tous.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

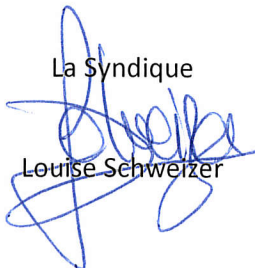
Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids

- vu le préavis municipal n° 08/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 37'200.— pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village
 - vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
 - vu le rapport de la commission des finances,
 - ouï les conclusions des commissions précitées,
- Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 08/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 37'200.— pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la rue du Village.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet par le compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 avril 2018 pour être soumis au Conseil communal d'Arzier-Le Muids

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz